



# MAIRIE D'AUZANCES

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 JUILLET 2018 20H00 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Présents :** Françoise SIMON, Caroline LE CORRE, Georges DIONNET, Marie-Claude BOUGNOUX, Philippe BOYER, Serge DESBOUDARD, Jean-Pierre GUILLEMARD, Chrystelle VAXIVIERE

**Absents excusés :** Marie-Hélène PEROCHE, Leïla BERTHON, Christiane DUMONTAUD, Fabien JAMME, Julie MACHADO, Marcel ROBBY, Marcel SOLNON,

**Pouvoirs :** Marcel SOLNON a donné procuration à Serge DESBOUDARD, Marie-Hélène PEROCHE à Françoise SIMON, Christiane DUMONTAUD à Georges DIONNET

**Secrétaire de séance :** Caroline LE CORRE

**Personne extérieure :** Michel PERIGAUD, Directeur des services techniques

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance : Caroline LE CORRE
- ✓ Approbation du compte-rendu de la séance du 31 mai 2018 à l'unanimité des présents
- ✓ Décision du Maire par délégation :
  - Choix du prestataire pour la mission coordinations sécurité protection santé : Cordial SARL : 1 242.50 € HT

**1 –Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Transferts de Charges – CLETC – de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine.**

Vu la délibération 2017-149 en date du 28/06/2018,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine a décidé de se substituer aux 13 communes de l'ancienne Communauté de Communes du Haut Pays Marchois pour prendre en charge le prélèvement du Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR) prévu au 2.1.de l'article 78 de la loi

2009-16-73 du 30/12/2009 de finances pour 2010 (à l'exclusion de la fraction calculée selon les conditions prévues au 1° et 2°, du a, du D, du IV, du même 2.1.), tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

|                            |            |             |
|----------------------------|------------|-------------|
| BASVILLE                   | - 26 282 € | - 217 731 € |
| CROCQ                      | + 18 481 € |             |
| FLAYAT                     | - 36 719 € |             |
| LA MAZIERE AUX BONS HOMMES | - 7 649 €  |             |
| MERINCHAL                  | - 55 838 € |             |
| PONTCHARRAUD               | - 13 406 € |             |
| ST AGNANT PRES CROCQ       | - 19 130 € |             |
| SAINT BARD                 | - 11 936 € |             |
| ST GEORGES NIGREMONT       | - 11 216 € |             |
| SAINT MAURICE PRES CROCQ   | - 13 218 € |             |
| SAINT ORADOUX CROCQ        | - 7 492 €  |             |
| SAINT PARDOUX D'ARNET      | - 19 499 € |             |
| LA VILLENEUVE              | - 13 847 € |             |

Pour rappel : le FNGIR est un mécanisme de compensation qui a été institué en deux temps, afin de garantir, pour chaque collectivité territoriale, une compensation à l'euro près des pertes de ressources engendrées par la suppression de la taxe professionnelle. Chaque commune, membre de la communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, doit approuver le rapport de la CLECT réunie à cet effet le 25 mai 2018.

Madame le Maire rappelle que ce rapport a été envoyé par mail, aux conseillers municipaux, avec la note de synthèse. Pour Auzances, il n'y a aucun changement, l'attribution de compensation est positive et d'un montant de 86 762 €. En effet, l'ancienne communauté de communes Auzances Bellegarde prenait déjà en charge le FNGIR de ses communes membres.

Elle rappelle que cette décision n'impacte pas financièrement la commune d'Auzances.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des votants, le rapport de la CLECT en date du 25 mai 2018.

## **2 - Adhésion à l'Agence départementale d'Ingénierie de la Creuse – Mise en place d'un Comité d'Instruction Mutualisé des actes d'urbanisme.**

Madame le Maire rappelle que 5 communes de la communauté de commune Marche et Combraille en Aquitaine possèdent ou possédaient un document d'urbanisme. L'évolution réglementaire implique que ces communes ne disposent plus des services d'instruction de l'Etat pour leurs demandes d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme etc.) au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Sur le département de la Creuse, 37 communes sont concernées.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec le Conseil Départemental et avec les représentants de ces communes, afin de savoir si la création d'un centre d'instruction mutualisé à l'échelle du département de la Creuse les intéresserait.

Un accord verbal unanime a été donné pour cette création.

Une dérogation a été attribuée par Monsieur le Préfet pour une continuité de l'assistance des services d'instruction de l'Etat jusqu'au 30 juin 2018. Cependant elle n'a pas pu être reconduite au-delà.

Le Département a créé une « Agence Départementale d'Ingénierie de la Creuse » qui ne pourra être opérationnelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cependant, pour pallier cette absence, le Département s'est doté de moyens humains et techniques pour assurer une mission d'instruction pour le compte des communes dans le domaine de l'application du droit des sols, à compter du 1<sup>er</sup> août 2018.

Madame le Maire propose donc :

- d'adhérer à l'Agence Technique Départementale de la Creuse dénommée « Agence d'Ingénierie de la Creuse » au titre de l'assistance « Application des droits des sols »,
- d'approuver les statuts de l'Agence d'Ingénierie de la Creuse ci-annexés,
- de confier, au Centre d'Instruction Mutualisé des actes d'urbanisme, mis en place par le Département, à compter du 1<sup>er</sup> août 2018, le soin d'assurer l'instruction des demandes dont la commune serait destinataire.
- de verser au 1<sup>er</sup> janvier 2019, une somme de 1 422 € correspondant au montant de l'adhésion de la commune pour l'année 2019 à concurrence de 1.00 € par habitant (données DGF 2017) majorée d'une contribution du montant des actes traités pour la période d'août 2018 à décembre 2018.

Il est difficile d'estimer un montant pour cette contribution car les demandes d'urbanisme ne sont pas régulières.

Néanmoins une estimation haute du coût pourrait être chiffrée ainsi :

|   |                   |
|---|-------------------|
| - 5 Certificats d'Urbanisme opérationnels : 5 x 55 EUR=         | 275.00 €          |
| - 5 Demandes Préalables avec création de surface : 5 x 80 EUR = | 400.00 €          |
| - 5 Permis de construire : 5 x 270 EUR =                        | 1 350.00 €        |
| <u>Total</u>  | <u>2 025.00 €</u> |

Soit une somme globale de 3 447,00 € à inscrire au budget primitif 2019.

A l'unanimité des votants, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune à ce service proposé par le Conseil Départemental de la Creuse. Il déplore toutefois l'iniquité sur le territoire creusois : certaines communes paient pour l'instruction de leurs dossiers, d'autres non.

### **3 – Contrats de Maintenance et d'Assistance Technique du matériel CERIG**

CERIG a adressé deux propositions de contrats :

- une pour la maintenance et l'assistance technique de notre nouveau serveur, à compter du 1<sup>er</sup> août 2018, moyennant un coût annuel de 505, 00 € HT.
- une autre pour la maintenance et l'assistance technique d'un des écrans du secrétariat qui a dû être remplacé, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018, moyennant un coût annuel de 40, 00 € HT.

Jean-Pierre GUILLEMARD estime que le coût de maintenance de l'écran est trop important par rapport au prix d'un écran. Françoise SIMON regrette effectivement qu'il soit presque nécessaire de traiter avec Cérig pour tout le matériel où leurs logiciels sont installés et notamment pour du matériel indépendant.

Le Conseil Municipal, à la majorité des votants (1 abstention pour l'écran), accepte les contrats de maintenance proposés.

**4 – Avancement de grade : suppression du poste d'agent de maîtrise à temps complet et création d'un poste d'agent de maîtrise principal au 1<sup>er</sup> septembre 2018**

*Pour cette délibération, Michel PERIGAUD, directement concerné par l'affaire, quitte la salle.*

Michel PERIGAUD, agent de maîtrise à temps complet à la commune d'Auzances, peut être promu, par ancienneté, au grade d'agent de maîtrise principal.

Madame le Maire propose donc :

- de supprimer le poste d'agent de maîtrise, à temps complet, au 1<sup>er</sup> septembre 2018,
- de créer un poste d'agent de maîtrise principal au 1<sup>er</sup> septembre 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, accepte cette suppression et cette création de poste.

**5 – MICADO – Accueil de Loisirs Sans Hébergement : création de deux postes d'adjoints techniques de 3 heures à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018**

Madame le Maire rappelle l'ouverture de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à l'école d'Auzances depuis la rentrée de septembre 2017.

La gestion a été confiée à AGIR. Cependant, pour diverses raisons pratiques et notamment la prise des congés annuels, la commune d'Auzances a recruté deux agents sous la forme contractuelle, à raison de 3 heures hebdomadaires :

- Séverine BOURRIQUET :
  - o pour la garderie de 7 h 30 à 9 h 00
  - o pour le réfectoire de 13 h 30 à 15 h 00
- Pascale GERBE
  - o pour la garderie de 7 h 30 à 9 h 00
  - o pour la garderie et du ménage de 18 h 00 à 19 h 30

Ces deux agents ont effectué des contrats du 11 septembre au 31 décembre 2017 et du 8 janvier 2018 au 8 juillet 2018.

L'ALSH fonctionne bien et Madame le Maire soulève donc la question de la création de postes permanents pour ces deux agents.

Compte tenu du délai de deux mois de publication de vacance de poste à respecter, Madame le Maire propose :

- o de les recruter de nouveau sous la forme contractuelle pour le mois de septembre 2018 et de créer deux emplois permanents d'adjoint technique, à raison de 3 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018,

- ou de les recruter de nouveau sous la forme contractuelle pour les mois de septembre à décembre 2018, le temps de connaître la décision de la communauté de communes pour la prise de la compétence « petite enfance ».

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'opter pour la 2<sup>ème</sup> solution puisque la compétence petite enfance pourrait être prise par la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ; décision devant intervenir fin septembre.

Des parents de Champagnat ont sollicité la possibilité d'inscrire leurs enfants, éventuellement en organisant un transport en commun.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, valide la 2<sup>ème</sup> proposition présentée par Madame le Maire (à voir avec les services du Centre de Gestion) pour les agents de l'ALSH.

## **6 – Maîtrise d'œuvre pour l'extension et la rénovation de bureaux des services administratifs**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été consulté 4 maîtres d'œuvre :

- ARCA 2 à Guéret,
- Béatrice BAUDOIN à Aubusson,
- Paul FOUREAU à Saint Alpinien,
- Eric COLLET à Clermont Ferrand.

ARCA 2 n'a pas répondu, Paul FOUREAU ne peut pas donner suite compte tenu de sa charge de travail. Seuls Béatrice BAUDOIN et Eric COLLET ont répondu. Ces deux réponses correspondent à la demande : mission de base complète pour une estimation des travaux de 250 000, 00 € HT.

- BAUDOIN Béatrice :  
11 % + 2 000 € pour mission complémentaire OPC qui fait partie de la mission de base complète, soit 11, 80 % => 29 500, 00 € HT
- COLLET Eric :  
11, 60 % pour la mission de base complète : 29 000, 00 € HT

*Ces deux cabinets ont chacun une équipe de travail dont ils donnent la description et la présentation.*

Madame le Maire précise que l'équipe de travail d'Eric COLLET est plus complète que celle de Béatrice BAUDOIN (BET économie de la constructions, BET électricité, BET structures... ). Elle propose donc de retenir l'offre d'Eric COLLET.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants valide cette proposition.

## **7 – Acquisition d'un tracteur et d'un broyeur pour les services techniques**

Madame le Maire rappelle qu'il avait été projeté l'acquisition d'un tracteur et d'un broyeur. Une consultation a été effectuée auprès de :

- FONTVIELLE(Evaux-les-Bains)
  - Tracteur New Holland : 31 500.00 € HT
  - Broyeur Vigolo : 5 300.00 € HT
- DUMONTAUX (Auzances) :

- Tracteur Iseky : 28 900.00 € HT
- Tracteur Deutz Fahr : 35 900.00 € HT
- Broyeur Sentar : 2 791.67 € HT
- DESRET (Fontanières)
  - Tracteur Mc Cormick : 22 500.00 € HT
  - Tracteur Mc Cormick : 23 400.00 € HT
  - Broyeur Agrimaster : 4 000.00 € HT
- NOREMAT :
  - Broyeur Noremat : 6 400.00 € HT

Michel PERIGAUD explique que le matériel actuel est trop petit compte-tenu de la surface à tondre : « Coux », écoles, stand de tir, stade, « Les Vergnes »... Il précise aussi que souvent, ce n'est pas du gazon qui est tondu mais de l'herbe.

Le matériel existant serait conservé car il s'agit d'un matériel différent qui pourrait être équipé d'autres matériels accessoires supplémentaires au fur et à mesure des années.

L'acquisition de ce matériel pourrait éviter de recourir à une entreprise extérieure pour nettoyer le circuit de vélo-cross à « Coux » et d'effectuer des travaux dans les chemins.

Un tableau comparatif des prix des offres reçues est présenté.

Philippe BOYER signale qu'il serait peut-être judicieux d'avoir un service après vente sur place. Cependant le broyeur proposé ne correspond pas aux attentes.

Françoise SIMON précise qu'il est possible de choisir deux offres indépendantes. Chrystelle VAXIVIERE suggère de négocier les tarifs si toutefois l'achat est effectué pour les deux équipements chez le même fournisseur.

Michel PERIGAUD précise que l'offre de NOREMAT ne correspond pas aux attentes.

Françoise SIMON propose de contacter de nouveau les établissements DUMONTAUX pour négocier l'offre du Deutz Fahr (l'Iseki ne correspondant pas aux besoins). La proposition de FONTVIELLE, pour un tracteur New Holland, semble être adaptée aux attentes. Pour les tracteurs, le Deutz Fahr et le New Holland seront donc mis en concurrence.

Concernant les broyeurs, ce sont les offres de FONTVIELLE et DESRET qui correspondent le mieux aux attentes. Ces deux matériels seront mis en concurrence.

Une démonstration des matériels sélectionnés sera sollicitée pour Michel PERIGAUD et Serge DESBOUDARD iront voir sur place des équipements, accompagnés d'Eric DIONNET ou de Roland BOUDET ou de Louis FONTY ou de Robin MOREAU.

## **8 – Changement des menuiseries de la maison d'habitation de Coux.**

Suite à la consultation des entreprises BENITO (Rougnat), GEAIX (Les Mars), FAUCONNET (Auzances), lors de réunions informelles il avait été prévu de retenir les offres de l'entreprise GEAIX, restant à choisir entre le PVC (chêne extérieur / blanc intérieur) et l'aluminium. Des échantillons correspondants doivent être présentés par l'entreprise GEAIX.

Il est néanmoins signalé que la maison se situe dans le périmètre de protection de la villa gallo-romaine de « Coux » et qu'il conviendrait donc de déposer les autorisations d'urbanisme afférentes afin de s'assurer que les choix de matériaux et couleurs soient conformes aux préconisations de l'ABF.

## Questions diverses

- ❖ Devis de Concept Elec pour l'équipement de l'extension de la réserve de la mairie en prises de courant et en éclairage : 627, 90 € HT  
Le devis est accepté.
  
- ❖ Prêts à poster : enveloppes avec logo de la commune et pré-timbrée  
Proposition de la Poste : 1 000 enveloppes pour 1 056, 00 € TTC (déjà 950 € pour l'affranchissement lui-même – soit une enveloppe avec logo à 0, 11 € TTC).  
La proposition est acceptée.
  
- ❖ Spectacle Herborescence : Vendredi 20 juillet 2018 à 20 heures à « Coux »  
Conte avec acrobaties et danses dans les arbres pour les enfants.
  
- ❖ Travaux toiture petite maison à « Coux »
  - Devis entreprise GEAIX
    - Avec conservation de la structure existante 6 280, 04 € HT
    - Avec option gouttières, coudes, descentes en zinc et dauphins en fonte + 811, 50 € HT = 7 091, 54 € HT
  - Devis entreprise BERTHELIER
    - Avec conservation de la structure existante 6 188, 20 € HT
    - Avec remplacement chevrons et pannes 9 098, 20 € HT

Une comparaison plus précise des offres, sous forme de tableau, sera effectuée.
  
- ❖ Extension des vestiaires de la caserne des pompiers d'Auzances  
L'architecte, Eric COLLET, analyse actuellement les offres reçues.  
Tous les lots devraient être pourvus, sauf le lot 08 Serrurerie où aucune offre n'a été adressée. Pour ce lot une consultation sera donc effectuée en direct.  
Le coût global resterait dans l'enveloppe prévisionnelle.
  
- ❖ Spectacle AGIR 15 décembre 2018  
Comme chaque année Agir souhaite organiser un spectacle pour Noël. Il s'agit d'un spectacle de la « Compagnie Lilou » qui aurait lieu à la salle omnisports (conte burlesque et fantastique).  
Pour financer ce spectacle Agir sollicite de la commune une somme de 500.00 €.
  
- ❖ Signalétique  
Un devis a été signé pour la signalétique au sol.  
Reste à prévoir la signalétique des panneaux : collège, zones de rencontres, panneaux manquants au niveau des intersections dans les villages notamment...  
Quelques panneaux sont en stocks, d'autres sont à acheter.

Au niveau du collège il est envisagé d'instaurer une zone 30 ainsi qu'une interdiction de stationner et de s'arrêter du côté du collège.

Concernant la zone de rencontre route de La Courtine / rue Paul Doumer, Georges DIONNET précise que la fourniture et l'installation des panneaux sont prévues dans leur marché ; à cet endroit la vitesse sera limitée à 20 km/h.

La zone de rencontre du crédit agricole sera également limitée à 20 km/h.

Un stop sera instauré aux sorties de la rue des Palombes, de l'Allée des Aubépinas, des HLM sur la route d'Aubusson.

La maison de santé pluridisciplinaire et l'école seront signalées également. De plus, une signalétique sera installée sur le bâtiment même de l'école.

Marie-Claude BOUGNOUX signale qu'il faudrait aussi revoir la signalétique du parking de « Coux » route de Sarcelles.

❖ Immeuble DURAND en péril 7 rue de l'étang

Monsieur et Madame Marcel DURAND n'ont pas donné de suite, ni aux courriers, ni à la notification de l'arrêté municipal portant péril imminent de leur immeuble.

La commune s'est donc vue contrainte de faire réaliser les travaux relatifs aux mesures provisoires et définitives en lieu et place des propriétaires.

Ce point sera soumis à un prochain Conseil Municipal afin de solliciter le remboursement de tous les frais inhérents à cette affaire à Monsieur et Madame Marcel DURAND.

Aujourd'hui, les frais s'élèvent à : 9 655, 41 € TTC

- Honoraires expert : 850,21 €
- DUPUIS Jean-Paul : 7 163, 20 €
- BERTHELIER SARL : 1 242, 00 €
- Estimation constatation travaux homme de l'art : 400, 00 €

L'appentis situé en face de la maison, également en bordure de la rue de l'étang, a aussi été signalé comme dangereux d'après le rapport de l'expert. Il serait possible de démolir cet appentis, cependant le maçon a signalé que cette opération risquait de mettre en danger le mur mitoyen appartenant à la succession de Madame Pierrette BOULEGON. Georges DIONNET explique que non : l'appentis est monté sur un mur en pierres qui fait l'enceinte des bâtiments DURAND et BOULEGON.

❖ Mobilier Salle Conseil Municipal Mairie

Madame le Maire a reçu ce jour le représentant « Harmony » et la décoratrice d'intérieur, des propositions ont été faites : 8 chauffeuses pour installer devant les murs (4 fuchsias et 4 grises), des tables pliantes de différentes tailles et empilables, 24 chaises en tissu avec accoudoirs.

Madame le Maire présente les propositions sur catalogue aux élus. Le devis est en attente.



❖ Panneau d'affichage de la place du marché

Madame le Maire a demandé à Marie-Claude BOUGNOUX de faire chiffrer l'apposition sur ce panneau du plan de la commune établi par le Syndicat d'Initiative d'Auzances-Bellegarde. Le coût s'élève à 257.00 € HT. Des photos pourront également être insérées. Ce devis sera accepté.

\*\*\*\*\*

*Séance levée : 22 heures 10 minutes.*

